

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté chargeant, monsieur Gérard Fréville, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, des fonctions de responsable d'unité routes et mobilités par intérim à la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois, à compter du 7 mars 2023,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant la nomination de monsieur Julien Poyer au poste de responsable d'unité routes et mobilités à la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin aux fonctions de responsable d'unité routes et mobilités par intérim à la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois de monsieur Gérard Fréville, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **28 NOV. 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Pour le Président,  
Jean-Claude LE ROY  
Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Pierre GANONNE

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20231128-RH1915VO112023-AI  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023